

> COMPOSANTES DE LA FORMATION

1. L'animateur conçoit un projet d'action d'animation
2. L'animateur réalise son projet d'action d'animation
3. L'animateur communique dans le cadre de son activité d'initiation, à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure qui l'emploie.

Plus d'infos : www.rncp.cncp.gouv.fr



Toutes nos vidéos métiers sur www.profession-sport-loisirs.fr

> EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES

- Être titulaire du Certificat PSC1
- Être âgé d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation
- Présenter une attestation de pratique d'activités de loisir sportif

> CALENDRIER DES FORMATIONS

FF EPMM Sports pour Tous : www.sportspourtous.org

FEPGV : www.sport-sante.fr

UFOLEP : www.ufolep.org

FSCF : www.fscf.asso.fr

FSGT : www.fsgt.org

FSGT : www.ffrs-retraite-sportive.org

> PRÉROGATIVES DU DIPLÔME

| INTITULÉ DU DIPLÔME | CONDITIONS D'EXERCICE | LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE |
|--|--|--|
| CQP animateur de loisirs sportifs, option activités gymniques d'entretien et d'expression. | Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités gymniques d'entretien et d'expression : - techniques cardio ; - renforcement musculaire ; - techniques douces ; - activités d'expression. | Sans recours à des appareils de musculation. À l'exclusion des cours individuels. |
| CQP animateur de loisirs sportifs, option jeux sportifs et jeux d'opposition. | Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des jeux sportifs et des jeux d'opposition : - arts et éducation par les activités physiques d'opposition ; - jeux de raquettes ; - jeux de ballons, petits et grands terrains. | À l'exclusion des pratiques compétitives. À l'exclusion de la délivrance de niveaux, de ceintures ou de grades. À l'exclusion des cours individuels. |